



Création d'une Mutuelle Communale

Ville de Pia
Le 03 juillet 2026

Lors du Conseil Municipal du 2 juillet 2026, la Mairie de Pia a acté la mise en œuvre d'une Mutuelle communale, grâce à la signature d'une convention de partenariat avec l'association MUT'COM pour une durée de 3 ans.

C'est dans le cadre du Contrat local de santé, dont l'un des axes prioritaires porte sur l'accès aux soins et la lutte contre les inégalités sociales de santé, que **Jérôme PALMADE, Maire de Pia, a souhaité la création d'une mutuelle de santé communale répondant ainsi à la mission de service public au bénéfice de tous.**

La Mairie, avec cette complémentaire santé négociée, dite « mutuelle communale », donne la possibilité à toutes les personnes qui résident, sont propriétaires ou exercent leur activité professionnelle à Pia de bénéficier d'une couverture santé adaptée et accessible, et d'accéder à des soins de qualité et de proximité.

La Municipalité a donc piloté ce projet de mutuelle communale, en a fixé les conditions et négocié les prestations et tarifs proposés. **Les Pianencs intéressés peuvent d'ores et déjà souscrire directement auprès de l'organisme retenu.**

La Mairie a quant à elle un rôle de facilitateur de rencontre et elle est un relais d'information entre l'habitant et le titulaire du partenariat.

Pour cela, **l'association MUT'COM, acteur historique et créateur du concept de la Mutuelle Communale, présente son dispositif social, solidaire et responsable.**

L'association MUT'COM est présente dans plus de 300 communes et couvre plus de 20 000 personnes.

Les objectifs :

- Pallier les inégalités sociales de santé des personnes
- Améliorer le pouvoir d'achat des Pianencques et des Pianencs.
- Favoriser la création et le maintien du lien social
- Lutter contre toutes les formes de précarités : sociales, physiques, handicaps

Les moyens

- Une complémentaire santé avec des tarifs négociés.
- Des garanties adaptées aux besoins médicaux et aux budgets de chacun
- Adhésion sans condition d'âge ou de revenus
- Aucun délai de carence, aucun frais d'entrée
- Tiers-payant France entière

Les avantages MUT'COM

SPORT/SANTÉ BIEN-ÊTRE

- Participation financière à la pratique d'une activité physique pour les adultes à hauteur de 40€ annuel
- Participation financière à la pratique d'une activité physique pour les enfants jusqu'à 16 ans à hauteur de 60€ annuel
- Participation financière à la pratique d'une activité physique HANDISPORT à hauteur de 80€ annuel
- Participation financière à la pratique d'une activité culturelle ou artistique pour les adultes, de 55 ans et plus, à hauteur de 40€ annuel

MUT'COM SOLIDARITÉ :

- Centre de Vie Sociale dont le rôle est d'accompagner les adhérents et leur famille lorsqu'ils font face à des préoccupations ou difficultés de la vie quotidienne

FONDS DE SOLIDARITÉ :

- Le Fonds de solidarité permet d'apporter une aide financière complémentaire aux adhérents les plus en difficulté (opérations médicales coûteuses, matériel médical, etc.)

TÉLÉCONSULTATION 24h/24 et 7j/7

- Une démarche de soutien à la médecine de terrain.
- Les médecins interviennent sur demande des adhérents soit par téléphone, soit par visioconférence. Les médecins conseillent, orientent, préviennent et rassurent.

MUT'COM POUVOIR D'ACHAT

- MUT'COM POUVOIR D'ACHAT est un dispositif permettant d'obtenir des bons de réduction dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Grande distribution, électroménager, réparation automobile, loisirs, etc.

COUP DE POUCE NAISSANCE

Pour accompagner la naissance d'un enfant et améliorer le pouvoir d'achat des jeunes parents, MUT'COM offre 200€ et cela quelle que soit la formule de la Mutuelle communale souscrite.

MUT'COM ASSISTANCE JURIDIQUE

- MUT'COM ASSISTANCE JURIDIQUE écoute et fournit aux adhérents des renseignements juridiques relevant du droit français et relatifs à la vie privée.
- Des juristes qualifiés sont à leur écoute pour répondre à leurs interrogations, les informer sur leurs droits, les aider en cas de difficultés

dans la compréhension de documents juridiques afin de les éclairer avant une prise de décision.

FORMATION

- MUT'COM organise, en partenariat avec l'Ordre de Malte, des sessions de formation aux gestes qui sauvent.

Partenariats de l'association MUT'COM

L'Association MUT'COM est partenaire de l'Association « **Un Sourire, un Espoir pour la Vie** » dont le Président est l'ancien footballeur et emblématique gardien de but Pascal OLMETA.

Pascal OLMETA est également le parrain de la Mutuelle Communale.

Chaque année, MUT'COM accompagne l'association « Un Sourire, un Espoir pour la Vie » lors de son annuel MATCH DES LÉGENDES. Match caritatif qui rassemble de très nombreuses personnalités du football et du rugby.

L'association MUT'COM accompagne le club HANDISPORT « **BORDEAUX FOOT FAUTEUIL** ». Ce club est un véritable espace de partage et de solidarité.

Première équipe de Gironde, « Bordeaux Foot Fauteuil », se donne pour mission de sensibiliser les entreprises à la pratique du handisport. L'objectif étant de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel et de changer les mentalités.

L'association MUT'COM contribue au Noël Solidaire des enfants de l'association **ESPACE RENAISSANCE** de Béziers. L'association ESPACE RENAISSANCE a pour objectif l'aide à l'enfance maltraitée ou violentée, malade ou handicapée, défavorisée.

L'association MUT'COM a conclu un partenariat avec l'**ORDRE DE MALTE**. Cette association, reconnue d'utilité publique depuis 1928, interviendra, dans le cadre du partenariat, en dispensant des formations aux gestes qui sauvent.

Ces actions de prévention se déroulent conjointement avec les communes partenaires de MUT'COM.

Le Partenaire Référent

Le partenaire référent (également assureur du contrat de la Mutuelle Communale) sera, sur la ville de Perpignan, REMPART MUTUELLE.

Le partenaire référent est l'acteur local de la Mutuelle Communale qui accompagnera, écoutera et conseillera les personnes dans le choix des garanties.

Présente en Occitanie depuis 1932, Rempart Mutuelle, organisme à but non lucratif administré par des membres bénévoles, a basé son développement sur la qualité du service rendu à l'adhérent.

Rempart Mutuelle compte 55 000 personnes protégées et 100 salariés.

Dans un esprit de proximité, Rempart Mutuelle mettra à disposition des habitants plusieurs conseillers qui assureront des permanences régulières en Mairie.

Afin d'être au plus près de la population, un Point Mobile Conseil tiendra des permanences les vendredis des mois de septembre, octobre et novembre sur le marché de plein vent au Parc des Tilleuls à Pia.

POINT MOBILE CONSEIL



L'édito du Maire :

« Nous savons que les dépenses de santé pèsent chaque année un peu plus lourde dans le budget des ménages. Les médicaments, les consultations... tout devient plus cher, et pour beaucoup, souscrire à une complémentaire santé semble être un luxe.

Il ressort des échanges menés auprès des Pianencs qu'une part importante des habitants de la commune ne possède pas d'assurance complémentaire au régime dit AMO (assurance Maladie Obligatoire).

Cela ne devrait pas être le cas, car la santé n'est pas un privilège, c'est un droit. C'est pourquoi nous avons choisi d'agir.

Ce projet est plus qu'une simple offre de complémentaire santé. C'est un engagement. Un engagement en faveur de la solidarité intergénérationnelle.

Parce que dans notre commune, chaque génération compte. Que l'on soit jeune ou moins jeune, actif ou à la retraite, nous avons tous droit à une protection de santé adaptée à nos besoins. »

Jérôme PALMADE

**Maire de Pia
Président de la Communauté
de communes Corbières
Salanque Méditerranée**